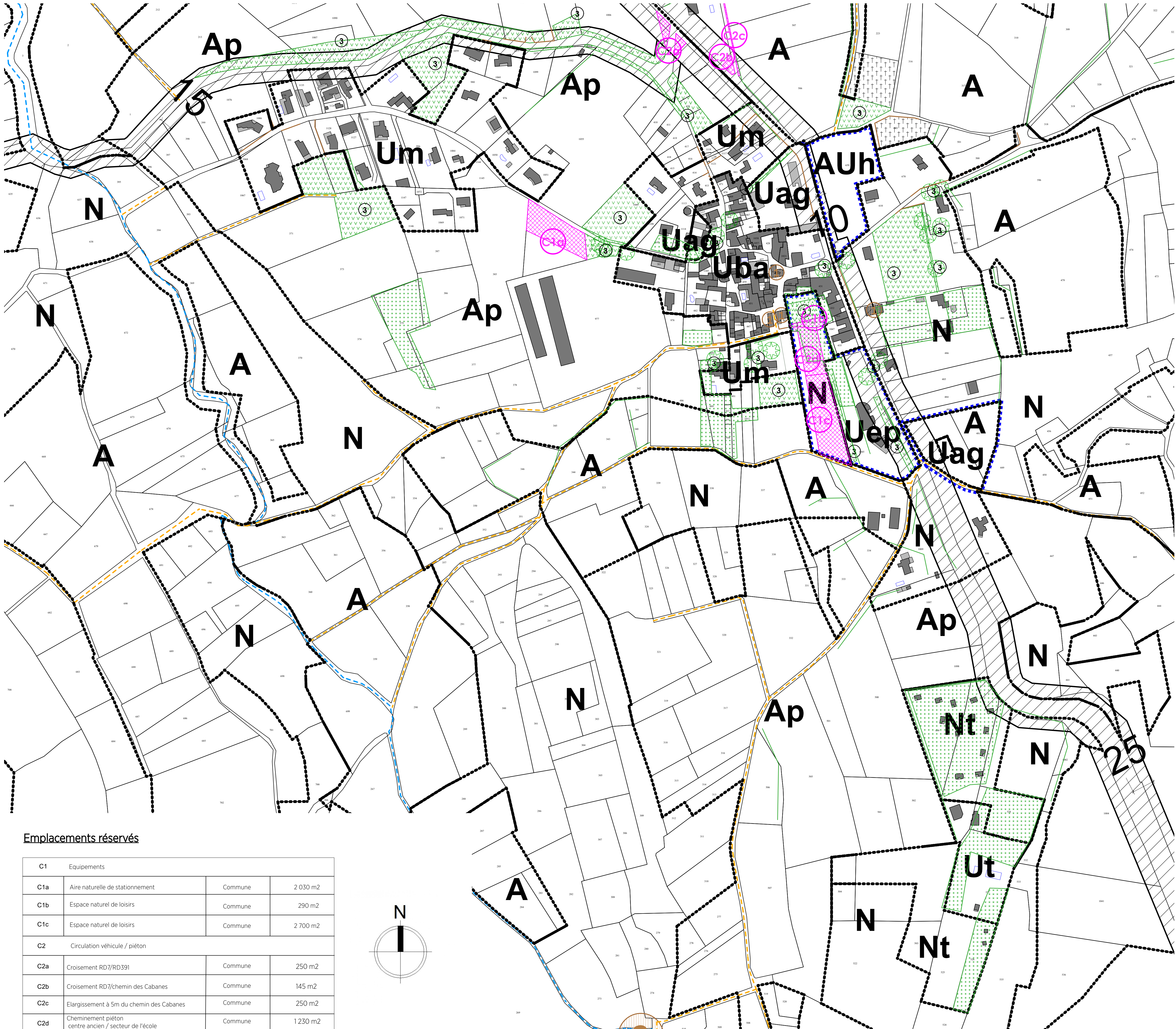




Emplacements réservés

C1	Equipements		
C1a	Aire naturelle de stationnement	Commune	2 030 m2
C1b	Espace naturel de loisirs	Commune	290 m2
C1c	Espace naturel de loisirs	Commune	2 700 m2
C2	Circulation véhicule / piéton		
C2a	Croisement RD7/RD391	Commune	250 m2
C2b	Croisement RD7/chemin des Cabanes	Commune	145 m2
C2c	Elargissement à 5m du chemin des Cabanes	Commune	250 m2
C2d	Cheminement piéton centre ancien / secteur de l'école	Commune	1 230 m2

Légende zonage :

- Uba Zone urbanisée du bourg ancien
- Um Zone urbanisée mixte
- Uag Zone urbanisée exploitation agricole
- Uep Zone urbanisée équipements publics
- Ut Zone urbaine tourisme
- AUh Zone à urbaniser habitat
- A Zone agricole
- Ap Zone agricole protégée
- N Zone naturelle
- Nt Zone naturelle tourisme

Légende zones spécifiques :

- Emplacement réservé
- Arbre isolé identifié au titre du patrimoine paysager article L.151-19 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 (détail par numéro dans le règlement écrit et ses annexes)
- Éléments de biodiversité à protéger au titre de l'article L.151-23 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Axe des cours d'eau soumis à un recul des constructions (tracé indicatif)
- Secteur soumis à Orientation d'aménagement et de Programmation
- Itinéraire protégé au titre de l'article L.151-38 CU
- Recul des constructions des RD

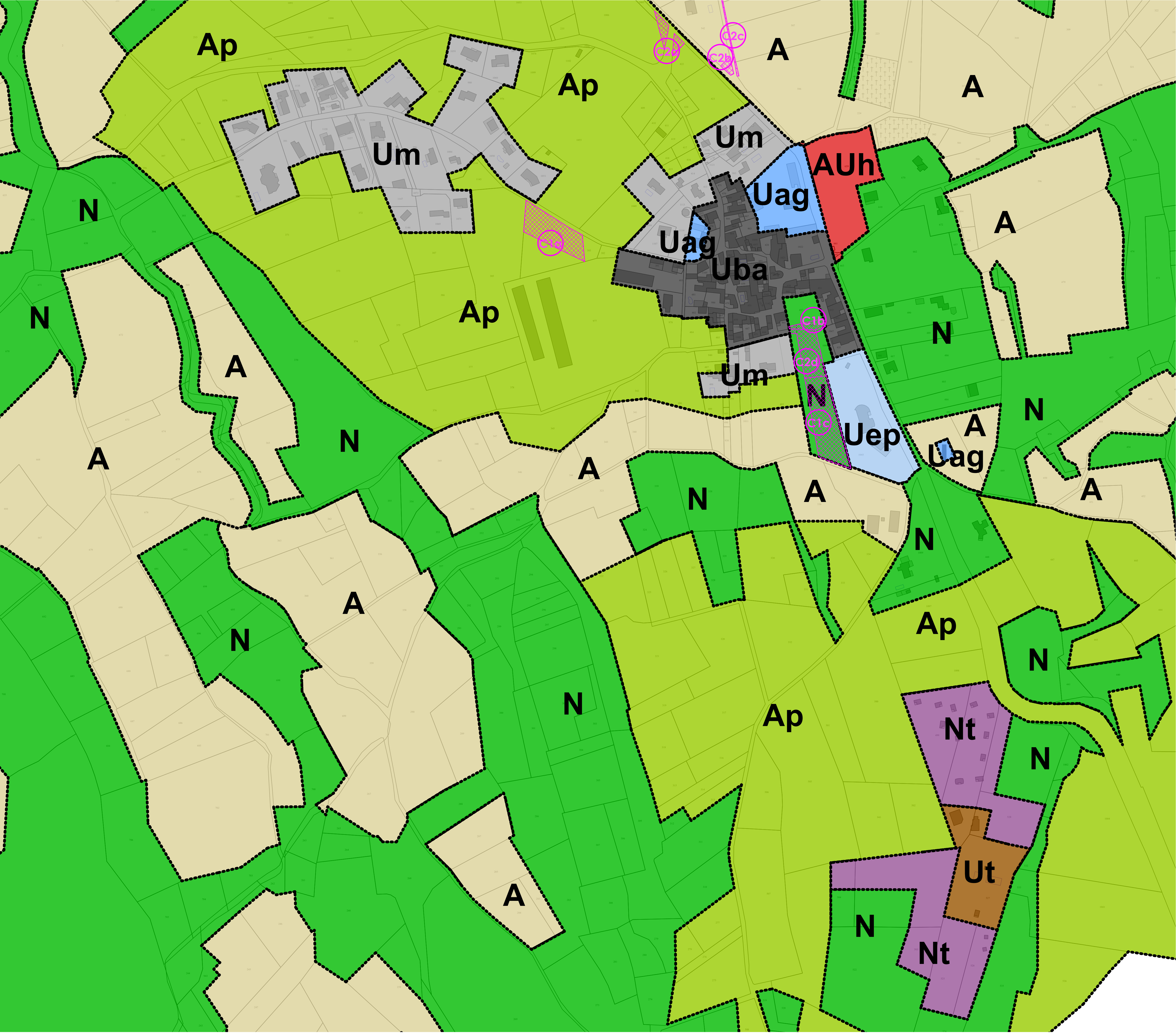


	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Révision n°1 PLU	17 mai 2021	14 avril 2025		

Phase Arrêt

4.2a - Zonage village

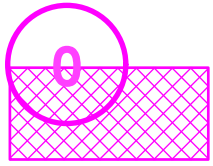
éch 1 : 2 000°

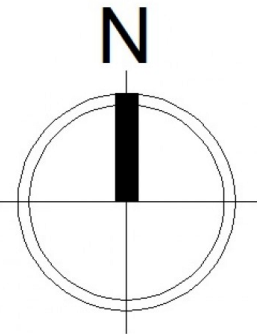


Légende zonage :

- Uba Zone urbanisée du bourg ancien
- Um Zone urbanisée mixte
- Uag Zone urbanisée exploitation agricole
- Uep Zone urbanisée équipements publics
- Ut Zone urbaine tourisme
- AUh Zone à urbaniser habitat
- A Zone agricole
- Ap Zone agricole protégée
- N Zone naturelle
- Nt Zone naturelle tourisme

Légende zones spécifiques :

-  Emplacement réservé



Révision n°1 PLU	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
	17 mai 2021	14 avril 2025		

Phase Arrêt

4.2b - Zonage village (couleurs)

éch 1 : 2 000°